



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE LA HAYE

N° 19 – Septembre 2022

En bref

Au premier semestre 2022, la consommation de gaz aux Pays-Bas a diminué de 25%, d'après l'institut de statistiques néerlandais CBS, réduisant le volume consommé à 17,6 milliards de mètres cubes entre janvier et juin 2022. Cette variation est principalement due à la baisse de la consommation dans le secteur de l'industrie (-30% par rapport au S1 2021).

LE CHIFFRE À RETENIR

-25%

La baisse du gaz consommé

Zoom sur les subventions pour l'innovation

En 2021, un montant record de subventions WBSO pour l'innovation a été attribué, soit 1,4 Md€. Lancée en 1994, la loi *Wet Bevordering Speur- en Ontwikkelingswerk* (loi d'incitation aux travaux de R&D, WBSO) permet à des entreprises de toutes tailles de bénéficier d'un abattement fiscal sur les coûts salariaux et de dépenses liées à un projet de R&D. Ce régime de subvention a en 2021 permis d'encourager les dépenses de R&D (7,8 Md€) qui ont sur l'année progressé de 3% : 4,6 Md€ de coûts salariaux et 3,2 Mds € de coûts non salariaux. En 2021, plus de 139 000 projets portés par environ 20 000 entreprises implantées aux Pays-Bas (97% de PME) ont bénéficié de cette subvention, qui a permis de financer l'équivalent en terme de coûts salariaux de plus de 91 000 emplois à haute valeur ajoutée.

Indicateurs macroéconomiques et financiers

1. Mesures anti-inflation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de +17,1% en g.a. en septembre (contre 10% pour la zone euro soit une progression de 2,4 pp par rapport à août.). La forte progression est alimentée par l'énergie (+200% contre 151% en août) , et les produits alimentaires (+12,8%, contre +13 ,1% en août).

Dans un contexte de tensions sociales, le gouvernement renforce le bouclier anti-inflation. Un 1^{er} paquet de 6,6 Md€ a déjà été mis en place graduellement entre fin 2021 et juin 2022, prévoyant (i) la relève de l'exonération forfaitaire sur les taxes énergétiques à 785,5€/an, (ii) une allocation exceptionnelle de 1300€ en faveur des ménages vulnérables, (iii) une baisse de la taxe énergétique sur l'électricité, (iv) la diminution temporaire de la TVA sur les produits énergétiques à 9%, (v) la diminution temporaire des accises sur l'essence (-17ct) et le diesel (-11 ct).

Les autorités déploient des mesures complémentaires pour la fin de l'année 2022. Il s'agit de la mise en place d'un Fonds d'urgence (50 M€) pour permettre aux ménages en difficulté de payer leurs factures d'énergie et d'éviter leur surendettement. Le fond devrait être abondé à la fois par des contributions des énergéticiens et par le budget national. En anticipation du déploiement à compter du 1^{er} janvier 2023, du bouclier tarifaire, les ménages bénéficieront en novembre et décembre 2022, d'une réduction sur leurs factures énergétiques de 190€/mois.

En 2023, un paquet d'aides de plus de 17 Md€ sera déployé en soutien des ménages. Premièrement, l'abaissement des accises sur les

carburants sera maintenu jusqu'au 1/7/23 et l'allocation exceptionnelle de 1300€/an en faveur des ménages vulnérables sera également prorogée. Afin d'augmenter les revenus des ménages, le SMIC sera augmenté de +10% à compter du 1/1/23, ainsi que les diverses allocations comme la retraite de base « AOW » et l'équivalent néerlandais du RSA. En complément, un allègement de l'impôt sur le revenu est prévu et diverses aides seront augmentées comme l'aide au logement ; l'aide au paiement de l'assurance maladie ; l'aide aux enfants mineurs et la bourse pour les étudiants.

Pour compléter, le gouvernement a présenté l'introduction d'un bouclier tarifaire (price cap).

De manière concrète, dès le 1^{er} janvier 2023, les prix du gaz et de l'électricité seront gelés à 1,45€/m³ et 0,40€/kWh respectivement et uniquement sur un volume de consommation équivalent à la « consommation de base moyenne » d'un ménage (soit un maximum annuel de 1200 m³ de gaz et 2900 kWh d'électricité). En deçà de ces seuils, le gouvernement devrait payer directement aux énergéticiens la différence entre les prix plafonnés et les prix de marché. En revanche, pour la consommation au-delà, les ménages s'acquitteront des prix de marché.

2. Vulnérabilité des ménages

Les municipalités et les gestionnaires de parcs de logements observent une progression du nombre d'arriérés de paiement, craignant une crise de l'endettement des ménages à l'automne. La municipalité de La Haye a rapporté 27 000 signalements d'accidents de paiements des services publics, propriétaires et assureurs maladie entre janvier à août 2022, contre 29 000 sur l'ensemble de 2021. De même, les fournisseurs énergétiques de la ville d'Amsterdam ont déclaré 3 700 arriérés de paiement entre janvier et juillet (contre 4100 sur toute l'année 2021). A Utrecht, ce nombre est en hausse au T1 2022 en g.a, puis s'est stabilisé au T2 2022 sous l'effet de l'aide déployée en avril (1 300€) à destination des revenus les plus faibles. A Rotterdam, le gestionnaire de logements

Woonstad observe une hausse de 15% du nombre d'arriérés (4 864 locataires).

3. Revalorisation salariale

- Hausse du SMIC de +10% prévue par le PLF 2023 :

Dans le PLF 2023 présenté le 20 septembre, le gouvernement prévoit une revalorisation du salaire minimum au 1er janvier 2023 de +10,15 % en une seule fois afin de faire face à l'inflation (17,1% en sept.). Le calendrier initial prévoyait une hausse de +7,5% étalée sur 2023, 2024 et 2025.

- Hausse des salaires négociés dans les conventions collectives :

En juin 2022, les salaires négociés en convention collective ont progressé en moyenne de +3,13 % en g.a., plus forte hausse enregistrée depuis la crise financière de 2008-2009. Les plus fortes réévaluations ont été négociées par le secteur de l'éducation (+3,71%) et du transport (3,67%). Depuis, la montée de l'inflation (+13,7% en août, +17,1% en sept.) a incité les syndicats de salariés à réclamer des revalorisations de salaires plus importantes : +12% pour la FNV (plus grand syndicat de salariés, près d'un 1M de membres en 2021) assortie d'un mécanisme d'indexation sur l'inflation, et entre +5 et +10% pour la CNV (second syndicat de salariés – 225 000 membres).

En septembre, deux conventions collectives de grande ampleur ont été conclues. Le transporteur public NS (16 700 salariés), sous pression du gouvernement et après plusieurs semaines de grèves, a conclu une augmentation salariale de +9,25% sur 18 mois (5,8 % en 2022 et 3,45% en 2023), et un salaire minimum horaire de 14€. Les salariés de l'industrie métallurgique (150 000 salariés) ont négocié une progression des salaires de +11% sur la période de la convention collective (décembre de 2022 – mai 2024).

- Réactions sur l'augmentation du SMIC :

A la suite de la présentation du PLF 2023, les syndicats du patronat (VNO-NCW, AWWN, MKB-Nederland) ont exprimé leurs inquiétudes sur la compétitivité et la rentabilité de la progression des coûts salariaux sur les entreprises, déjà lestées par le renchérissement de l'énergie ainsi que par le renforcement de la fiscalité prévue

dans le PLF 2023. Ils craignent également une alimentation de la spirale prix-salaires. Le président de la DNB, Klaas Knot, soutient la décision du gouvernement d'aider les ménages aux revenus les plus faibles, mais insiste également sur l'impératif d'éviter une spirale prix-salaires. Cette inquiétude est partagée par d'autres experts ([tribune](#) dans le journal FD).

4. Secteur financier

La normalisation rapide de la politique monétaire de la BCE menace l'équilibre du bilan de la banque centrale néerlandaise (DNB). Les politiques monétaires non-conventionnelles ont érodé – à moyen terme – les revenus des portefeuilles obligataires, tandis que le relèvement soudain des taux pour contenir les pressions inflationnistes augmente brusquement les coûts de la DNB (dont le renchérissement de la rémunération des dépôts de banques commerciales).

Si la DNB évaluait déjà en mai 2022 ses pertes à 2,7 Md€ sur 2023-2026, ces estimations ont été depuis actualisées sous l'effet de la remontée des taux de la BCE. Dans une [lettre publique \(09/09/22\)](#) adressée à son actionnaire unique, la Ministre des finances, la DNB prévoit de réaliser de « légères pertes » en 2022, qui devraient néanmoins atteindre **9 Md€ sur 2023-2026**. Considérant le contexte de fortes incertitudes (inflation, trajectoire de remontée des taux etc.) ces estimations sont assorties d'une forte volatilité.

L'intervention de l'Etat pour recapitaliser la DNB est à jour peu probable. Le déficit cumulé escompté sur 2023-2026 (9 Md€) – soit 2% du PLF 2023 et 1% du PIB – est entièrement couvert par le stock de provisions sur pertes (11,3 Md€ fin 2021). De plus, la loi en matière de recapitalisation limiterait cette intervention au strict nécessaire. Le Président Knot prévient néanmoins qu'une poursuite de la remontée de taux pourrait dégrader davantage les perspectives de pertes et nécessiter, à terme, une « remise au pot » par l'Etat.

5. Logement

Au 1^{er} juillet 2022, les loyers du secteur libéralisé ont augmenté de +3,8 % en g.a. (+2,2 % au 1^{er} juillet 2021). Cette hausse est supérieure à l'augmentation légale maximale (+3,3%), principalement tirée par les loyers des biens locatifs dont l'occupant a changé (+9,8% en 2022, +7,2% en 2021). Pour les biens dont les locataires n'ont pas changé, la hausse est contenue à +2,4%. Selon le Woonbond la généralisation des contrats courts de location du secteur libéralisé favorise les hausses abusives. Par ailleurs, les loyers des logements sociaux ont en moyenne augmenté de +2,6%. Par conséquent **la hausse moyenne sur l'ensemble du secteur locatif est de +3% en 2022, soit celle la plus forte depuis 8 ans.** En parallèle du soutien aux logements sociaux (loyers plafonnés à 763,47€ en 2022) destinés aux faibles revenus, le Ministre du logement H. de Jonge envisage d'encadrer une partie du parc « libéralisé » (en opposition aux logements sociaux), par la création d'une typologie de « logements abordables » réservé aux ménages aux revenus intermédiaires (seuil en cours de définition). Le système de points utilisé actuellement pour les logements sociaux serait alors élargi aux logements du secteur libéralisé dont le loyer serait inférieur à 1 000 €.

Actualités sectorielles

1. Aviation

Amélioration du service grâce au partenariat KLM-Thalys entré en vigueur le 17 juillet 2022. Des places à bord des trains Thalys sont réservées aux passagers de KLM en correspondance de Schiphol vers Bruxelles, permettant la réduction d'un vol par jour entre les 2 aéroports. Cette offre est une des actions prévues par le plan convenu fin 2020 entre l'État, compagnies de chemins de fer, KLM et Schiphol, destinée à garantir « *que le transport ferroviaire international devienne une alternative logique en complément des services aériens sur les itinéraires de moins de 700 kilomètres* ».

En raison de la pénurie de personnel, Schiphol a annoncé une réduction du trafic aérien jusqu'à mars 2023. De nombreux vols sont annulés pour garantir une baisse de 18% du nombre de passagers dans l'aéroport.

2. Trafic automobile

Selon l'ANWB (association des automobilistes), le nombre d'embouteillages en dehors des heures de pointe a augmenté de +17% par rapport à la période pré-covid. Cela s'explique par la baisse du recours au télétravail ainsi que par la généralisation des emplois à temps plein. De nombreux travailleurs qui utilisaient les transports en commun avant 2020, se rendent désormais au travail en voiture.

3. Aménagement du territoire

Certains députés invitent le gouvernement à mettre fin au « développement incontrôlé » de grands centres de distribution aux Pays-Bas, car ceux-ci génèrent du trafic de poids-lourds, consomment des terres agricoles et créent relativement peu d'emplois. Cette initiative rappelle l'intervention du Ministre de l'Aménagement du Territoire Hugo de Jonge (CDA), pour la restriction de construction de grands centres de données ("hyperscale"). 64 nouveaux centres de distribution devraient être construits d'ici fin 2023, soit 3M de m² supplémentaires. D'après l'association néerlandaise des agents immobiliers, la surface des centres de distribution a progressé de 60% sur la période 2010-2020 (soit actuellement 40M de m²). Sur la même période, les investissements dans ces infrastructures ont été multipliés par 17 (3,5 Md€).

Les intérêts du secteur de la logistique aux Pays-Bas sont défendus aux Pays-Bas par *Transport en Logistiek Nederland*. Une association professionnelle (*Dilas: Dutch Industrial & Logistics Association*) a par ailleurs été créée, regroupant les entreprises Proptimize, 1530 Real Estate, Prologis et Intospace, ainsi que l'agence de développement régional du Brabant (BOM).

Dans le cadre de la première phase du programme Impulsaanpak Winkelgebieden, onze municipalités, Alkmaar, Bunschoten, Den

Helder, Hardenberg, Heerlen, Hengelo, Het Hogeland, Hilversum, Oldambt, Roosendaal et Sittard-Geleen, recevront une subvention de 2 M€ pour rénover leurs zones commerciales.

L'enveloppe totale de 22 M€ a pour objectif la transformation de 76 locaux commerciaux vacants ou délabrés et 4 immeubles de bureaux en 850 logements et 14 équipements sociaux. La sélection des municipalités tenait compte de certains critères: accessibilité de la zone commerciale, diversité des boutiques et itinéraires piétonniers. Le programme, mis en œuvre par RVO, est de 100 M€ et sera réparti en 4 phases. La prochaine période de soumission des candidatures aura lieu du 14/11 au 5/12/22.

4. Hydrogène

Dans le cadre du 2^e appel à projets de l'IPCEI hydrogène (Hy2Use), la Commission européenne a approuvé la liste de projets proposés par les États membres d'un montant de 5,2 Md€, dont 785 M€ pour des projets néerlandais. L'IPCEI Hy2Use (projet important d'intérêt européen commun) apportera une contribution à hauteur de 3 à 4 GW d'ici 2030 à l'objectif de renforcement de la capacité européenne de production d'hydrogène. L'approbation de Bruxelles concerne un total de 8 projets néerlandais qui, ensemble, représentent une hausse de la capacité de production de 1,25 GW.

5. Énergie

Énergie solaire

La production d'énergie solaire des Pays-Bas entre janvier et août 2022 a crû de 12,5% par rapport à la production sur l'ensemble de l'année 2021. La progression est imputable tant à l'extension du parc national de panneaux solaires qu'à l'augmentation des heures d'ensoleillement. Mi-2022, le solaire contribuait à hauteur de 23% de son mix électrique. Est par ailleurs constatée une tendance à la hausse des achats de panneaux solaires par des particuliers pour limiter la dépendance au gaz et réduire leur facture énergétique.

Énergie éolienne

La production d'électricité d'origine éolienne, également en hausse, devrait en 2022 progresser de 13% et atteindre 19 000 à 20 000 GWh (contre 16 800 GWh en 2021).

Le nouveau parc éolien off-shore *Hollandse Kust Zuid* a été mis en service le 2 août. Situé au large des côtes de Scheveningen, ce parc est le 1^{er} en Mer du Nord qui n'ait pas bénéficié de subvention publique. Vattenfall, BASF et Allianz ont financé l'intégralité des 140 éoliennes qui d'ici mi-2023 composeront le parc (contre 36 actuellement opérationnelles). À terme, le parc alimentera en électricité 2 millions de foyers, permettant d'économiser annuellement 1,2 Md de m³ de gaz par an.

Les neuf pays européens de la *North Seas Energy Cooperation* ont convenu de développer conjointement une capacité de production d'énergie éolienne de 260 GW en mer du Nord d'ici 2050. Le gouvernement néerlandais a en particulier présenté sa contribution au projet régional pour porter à 50 GW d'ici 2040 et environ 70 GW d'ici 2050 sa capacité de production nationale par l'éolien. En mai 2022, le Danemark, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas avaient déjà annoncé une coopération étroite en mer du Nord pour la production d'énergie. Les Pays-Bas s'étaient alors déjà engagés à porter à 21 GW d'ici 2030 leur capacité de production par l'éolien, ce qui permettrait de fournir 75 % de la consommation d'électricité.

Gaz

Le taux de remplissage des stocks de gaz néerlandais a atteint 90,7% de sa capacité, dépassant l'objectif fixé par la Commission européenne de 80% au 1^{er} novembre 2022. Le gouvernement poursuit toutefois les travaux permettant de mettre en œuvre son plan de protection et de résilience de l'approvisionnement en gaz. Cela comprend notamment un rationnement du gaz naturel.

40 000 ménages supplémentaires pourront bénéficier d'un forfait unique de 5 000€ d'indemnisation pour les dommages engendrés par l'extraction de gaz en Groningue. Ces ménages n'avaient reçu que peu ou aucune indemnisation par le passé. Cette indemnité fixe

est accordée sans évaluation préalable des dommages. L'élargissement du dispositif existant portera à plus d'1 Md€ la totalité des indemnités versées par le gouvernement aux ménages affectés par les tremblements de terre.

6. Azote

Johan Remkes a présenté ses conclusions concernant la crise de l'azote. Son rapport, articulé autour de 25 recommandations, préconise le maintien des cibles de réduction d'émission d'azote (-50%) d'ici 2030, pouvant être éventuellement assorties de clauses de revoyure en 2025 et 2028; l'objectif étant de restaurer la qualité de smilieux naturels protégés. À court terme, il recommande néanmoins la cessation d'activité des 500-600 exploitations les plus émettrices (soit 1% du nombre total d'exploitations). Le gouvernement poursuivra ses travaux sur la base de ce rapport.

Actualité bilatérale :

- ✓ **29/09** : Visite du ministre délégué O. Becht et rencontre avec son homologue L. Schreinemacher
- ✓ **13/10** : Visite du Groupe d'experts français sur le SMIC à la Haye pour des sessions de travail avec les parties prenantes néerlandaises

Evènements officiels :

- ✓ **15/09** : Gala de rentrée & [Trophées du Commerce](#) organisés par la CCI France Pays-Bas, à la Résidence de France
- ✓ **01/09 - 30/09** : [French Beauty Box BENELUX](#) organisée par Business France
- ✓ **09/09 - 13/09** : [International Broadcasting Convention 2022](#) organisée par Business France à Amsterdam
- ✓ **12/10** : [French Tech Day BENELUX](#) organisé par Business France à Amsterdam

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international